



RESERVATION ET INSCRIPTION

RESERVATION

*Vous pouvez effectuer une réservation par téléphone auprès du secrétariat de l'Aroéven organisatrice. Celle-ci est **valable 8 jours** à compter de votre appel et sera annulée automatiquement sans prolongation auprès du secrétariat.*

INSCRIPTION

Qui peut s'inscrire ?

Les séjours sont ouverts à tous les jeunes de 6 à 20 ans. Les conditions de séjour ne peuvent toutefois permettre l'inscription d'enfants ou d'adolescents convalescents ou en mauvaise santé. L'accueil d'enfants ou d'adolescents handicapés est possible. Afin de réussir leur accueil, une demande écrite devra être effectuée par le responsable et par l'établissement spécialisé qui aura établi que le handicap est compatible avec le séjour choisi.

La capacité d'accueil des camps et centres de vacances étant volontairement limitée, **nous vous recommandons** de ne pas attendre pour inscrire vos enfants. Les inscriptions sont closes, sans préavis, dès que le séjour est complet.

Comment s'inscrire ?

1 - Il faut compléter, dater et signer le bulletin d'inscription en page centrale du catalogue et le transmettre à l'Aroéven, accompagné d'un acompte de 30% du prix du séjour (attention ! les bons CAF n'ont pas de valeur d'acompte.)

2 - Dès réception du bulletin d'inscription et de votre acompte, nous vous confirmerons votre inscription par l'envoi de toutes les informations pratiques et administratives sur la préparation de votre séjour :

- fiche informations du séjour, trousseau, planning de voyage, plan d'accès pour le départ à Rennes, flash info parents, invitation pour la rencontre avec les équipes d'animation le dimanche 6 juin...).
- La **fiche sanitaire de liaison rose**, indispensable au départ qui devra être retournée dûment complétée.

Quels documents vais-je recevoir vers le 10 juin ?

- La facture du séjour qui est à régler **impérativement** 15 jours avant le départ. *Si vous désirez un paiement échelonné, nous vous recommandons d'anticiper votre inscription et de convenir d'un échéancier avec le secrétariat.*
- La lettre du directeur de séjour pour les dernières recommandations pratiques